

Droit de visa (algériennee)

Par megane2005, le 31/08/2012 à 18:57

Bonjour,

je suis algériennée jai 36 ans célibataire, toutes ma famille en france, mon père

FRANCAIS DEPUIS 2007 qui est

retraité de la mine HBL , handicapé 80% . ma mère certificat de résidence de 10 ans , 03 frères français avec leur femme est enfants français .

jai fait plusieurs demande de visa, mais le consule de oran il refuse chaque foi.

je suis toute seule en algérie son famille . pourquoi jai le droit de visité ma famille?

SVP ES CE QUI IL YA UNE SOLUTION POUR AVOIR LE VISA OU UN DROIT?

Par amajuris, le 31/08/2012 à 19:53

bjr,

obtenir un visa n'est pas un droit, c'est une des prérogatives d'un état souverain qui peut l'accorder ou le refuser.

quel type de visa demandez-vous?

L'étranger non-européen, qui demande un visa de court séjour (de 3 mois maximum) pour

entrer dans l'espace Schengen ou un visa de long séjour (plus de 3 mois) pour la France, peut se le voir refuser.

Suivant le visa demandé (de transit, de court séjour ou de long séjour) et la catégorie à laquelle appartient le demandeur, l'autorité consulaire doit ou pas motiver son refus de visa. cdt